



PRÉFET DE LA SARTHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Mans, le 20/07/2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Feu de forêt en Sarthe : Point de situation

Compte tenu de l'évolution de la situation, les habitants des communes de MULSANNE et RUAUDIN évacués en raison de l'incendie peuvent désormais regagner leur domicile.

Cependant, certains axes restent interdits à la circulation sauf pour les riverains.

Un plan de circulation de nature à permettre aux personnes évacuées de rejoindre leur domicile est mis en place. Certains axes restent interdits à la circulation sauf pour les riverains.

Le secteur reste sous surveillance renforcée des sapeurs-pompiers qui ont besoin d'axes dégagés pour travailler. Merci de respecter strictement la signalisation mise en place afin d'éviter les sur-accidents.

Une vigilance particulière doit être apportée à l'approche des véhicules de manœuvre des pompiers.

En cas de reprise de feu : composer le 18.